

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 731 promulguant en C.F.S. le décret n° 53-106 du 16 février modifiant le règlement d'administration publique du 1er novembre 1928 relatif à la Caisse de retraite de la F.O.M. et le décret du 18 février 1953 portant répartition de la contribution supplémentaire des territoires relevant du Ministère de la F.O.M. au service financier de la Caisse de retraite, année 1953.

n° 731

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
5 juin 1953

Numéro JO  
n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro  
1 juillet 1953

## VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

— Sont promulgués dans le Territoire de la Côte Française des Somalis : 1° Le décret n° 53-106 du 16 février 1953 modifiant le règlement d'administration publique du 1er novembre 1928 relatif à la Caisse de retraite de la France d'Outre-Mer (J.O.R.F. du 17 février 1953, p. 1615) ; 2° Le décret du 18 février 1953 portant répartition de la contribution supplémentaire des territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer au service financier de la Caisse de retraites, année 1953 (J.O.R.F. du 21 février 1953, p. 1798).

### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur.N. SADOUL.**